



AVIS D'OPPORTUNITÉ

Enquêtes Capacités, Aides et REssources des seniors (CARE)

Type d'opportunité : enquête nouvelle

Périodicité : enquête ponctuelle

Demandeur : Direction de la Recherche, des Études, de l'Évaluation et des Statistiques (Drees) du Ministère des Affaires Sociales et de la Santé

Au cours de sa réunion du 14 mai 2013, la commission Services publics et services aux publics a examiné le projet d'enquêtes Capacités, Aides et REssources des seniors (CARE).

Ces enquêtes s'inscrivent dans la continuité des enquêtes « Handicap-Santé » de 2007-2009, dont les données ont permis de réaliser des estimations nationales fiables relatives au handicap et à la dépendance (grâce en particulier à l'interrogation indispensable des personnes en institution) : estimation du nombre de personnes handicapées ou dépendantes, calcul d'espérance de vie sans incapacité, évaluation de la nature, de la quantité et de l'origine des aides existantes, mesure des désavantages sociaux subis par les personnes en perte d'autonomie.

Mais les enquêtes CARE seront spécifiques à la population âgée afin d'étudier la perte d'autonomie liée au vieillissement. Le débat national de 2011 sur la dépendance des personnes âgées a en effet fait émerger de nombreuses questions quant à l'évolution de la dépendance et aux moyens financiers, humains et techniques qu'elle requiert. En particulier, il s'est révélé nécessaire de lever une partie de l'incertitude qui entoure les hypothèses de développement de la dépendance et de mieux cerner les enjeux financiers auxquels font face les ménages confrontés à la dépendance, que la personne dépendante réside à domicile ou en établissement. De son côté, le Conseil national de l'information statistique (Cnis) a fait état du souhait de disposer d'enquêtes en population générale qui appréhendent les situations de dépendance et leur prise en charge en fonction de leurs nombreux enjeux (médicaux, financiers, familiaux, sociaux, environnementaux) et mettent à disposition des différents systèmes de gestion de la dépendance des données à la fois sur l'articulation des différents dispositifs de prestations publiques (dédiées ou non) et la prise en charge hors prestations publiques (d'ordre familial ou provenant d'assurances privées).

Les objectifs thématiques des enquêtes CARE sont donc triples : suivre l'évolution de la dépendance, estimer le reste à charge lié à la dépendance et mesurer l'implication de l'entourage auprès de la personne âgée.

Les enquêtes CARE comprendront deux parties : une en logement ordinaire et l'autre en institution, composées chacune d'un volet « seniors » et d'un volet « aidants ». La partie en logement ordinaire sera précédée d'une enquête filtre VQS, la partie en institution de l'enquête quadriennale EHPA de la Drees auprès de tous les établissements d'hébergement pour personnes âgées.

Les enquêtes « CARE ménages et institutions – volet seniors et volet aidants » permettront de caractériser les personnes âgées selon plusieurs définitions de la perte d'autonomie et de mesurer l'évolution des prévalences de la dépendance par rapport aux enquêtes « Handicap-Santé » 2008-

2009, d'estimer le reste à charge lié à la dépendance et de comprendre comment les familles s'organisent pour faire face à celui-ci, et aussi de recenser la nature, la quantité et l'origine des aides humaines, financières et techniques existantes ainsi que des besoins non satisfaits.

L'enquête filtre VQS (« Vie quotidienne et santé ») aura pour objectif, à travers un court questionnaire, de repérer les personnes présumées dépendantes vivant en logement ordinaire de façon à les surreprésenter dans l'enquête « CARE ménages – volet seniors ».

Les questionnaires du « volet seniors » seront adaptés au lieu de vie de la personne interrogée (ménage ou institution) et traiteront les thématiques suivantes :

- Tronc commun des ménages
- Dépendance : santé (dont mini-module européen, recours aux soins et déficiences) ; limitations fonctionnelles ; restrictions d'activités ; accessibilité ;
- Aides : aides techniques, aides humaines, aides financières ; aménagements du logement ;
- Revenus ;
- Allocations / Prestations ;
- Dépenses régulières et contraintes du ménage.

Des répondants « proxys » seront autorisés quand l'enquêté sera dans l'incapacité de répondre.

Le « volet aidants » (ménage ou institution) viendra compléter le « volet seniors » sur :

- la relation de l'aidant avec l'aidé ;
- les aides humaines, financières et matérielles fournies par l'aidant ;
- les dépenses et ressources liées à la perte d'autonomie que l'aidé n'aurait pas pu renseigner.

L'aidant sera aussi interrogé sur son état de santé et les conséquences de l'aide sur sa vie professionnelle, sociale et affective.

Les enquêtes CARE comptent de nombreux utilisateurs potentiels, tant du côté des acteurs (Drees, Insee, directions centrales des administrations, CNSA ou Caisse nationale de solidarité et d'autonomie, Cnav, Cnam, Cnaf, Hauts Conseils, Centre d'analyse stratégique, conseils généraux, Observatoires régionaux et agences régionales de santé, Uniopss ou Union nationale interfédérale des œuvres et organismes privés sanitaires et sociaux...) que des organismes de recherche (Irdes ou Institut de recherche et de documentation en économie de la santé, laboratoire LEGOS d'économie et de gestion des organisations de santé de l'Université de Paris-Dauphine, Ined ou Institut national d'études démographiques, MSSH ou Maison des sciences sociales du handicap, IFRH ou Institut fédératif de recherche sur le handicap, Inserm ou Institut national de santé et de recherche médicale...).

Plusieurs instances de concertation ont été instituées : un comité de pilotage (composé de représentants de la Drees et de l'Insee) décidant des orientations stratégiques, du choix des options et du calendrier du projet ; un groupe de conception consulté sur les questionnaires et l'organisation de l'enquête (regroupant un ensemble d'experts : chercheurs, sous-directions de la Drees, Direction générale de la cohésion sociale du ministère des affaires sociales, financeurs, CNSA, Cnav, etc.) ; des comités de suivi chargés de la maîtrise d'oeuvre et un comité des financeurs tenu informé des avancées du projet.

Les volets « seniors » des enquêtes CARE ménages et institutions couvrent les personnes de 60 ans ou plus vivant en logement ordinaire ou en institution d'hébergement permanent pour personnes âgées (EHPAD, maison de retraite, unités de soins de longue durée...). Les volets « aidants » des enquêtes CARE ménages et institutions couvrent l'ensemble des aidants déclarés par les personnes interrogées des volets « seniors ». L'enquête filtre VQS s'adresse aux individus âgés de 60 ans ou plus vivant en logement ordinaire et aux personnes résidant dans le même logement.

L'enquête VQS couvrira la France entière y compris DOM (hors Mayotte). Elle pourra connaître des extensions en métropole, pour assurer une représentativité départementale. Son échantillon sera composé de 120 000 ménages « éligibles » (dont au moins un membre est âgé de 60 ans ou plus) en France métropolitaine, et 10 000 dans les DOM (pour disposer de suffisamment d'individus répondants par DOM), tiré par l'Insee dans les bases fiscales de 2013 pour la France métropolitaine, la Martinique et la Réunion ou dans le recensement 2013 pour la Guyane et la Guadeloupe. La collecte est prévue de juin à novembre 2014 par questionnaire papier envoyé par courrier, ou, en cas de non-réponse, par téléphone. La durée de remplissage est estimée à 10 minutes en moyenne.

Les enquêtes « CARE ménages et institutions » seront réalisées en France métropolitaine, mais le questionnaire et la méthodologie seront fournis au Centre de ressources interrégional des enquêtes ménages de l'Insee et aux agences régionales de santé ARS qui pourront, s'ils le souhaitent, conduire l'enquête sur leur territoire en adaptant les questionnements.

Pour l'enquête « CARE ménages », un échantillon de 15 000 personnes âgées de 60 ans ou plus sera tiré parmi les répondants à VQS pour le volet « seniors » en surreprésentant les personnes âgées supposées dépendantes selon les limitations qu'elles auront déclaré ressentir dans leur vie quotidienne. Un seul individu par ménage sera interrogé. Tous les aidants de l'entourage cités par les « seniors » interrogés seront enquêtés pour le volet « aidants ». Pour l'enquête « CARE institutions », un échantillon de 3 000 résidents sera tiré à partir de l'enquête EHPA 2016 de la Drees pour le volet « seniors » et tous leurs aidants non professionnels seront interrogés dans le volet « aidants ».

La collecte du volet « seniors » de l'enquête « CARE ménages » est prévue de mars à mai 2015, celle du volet « aidants » sera concomitante et se poursuivra jusqu'en juin 2015. La collecte de la partie « institutions » est prévue fin 2016. L'interview pour les volets « seniors », réalisée en une seule visite, durera une heure en moyenne ; l'interview pour les volets « aidants » trente minutes en moyenne.

Des post-enquêtes pourront être réalisées à la suite des différentes collectes. Par ailleurs, divers enrichissements pourraient être obtenus par appariements pour minimiser l'information collectée ou améliorer sa qualité : entre volets seniors des enquêtes « CARE ménages et institutions » avec les sources fiscales (revenus dont bénéficient les membres du ménage), les données du SNIIR-AM¹ (dépenses de santé restant à la charge des ménages après remboursement de la Sécurité Sociale), les fichiers sociaux de la Cnaf, de la CCMSA et de la Cnav (minima sociaux et allocations logement), l'état civil (suivi des décès), l'enquête VQS (données de santé pour tous les membres du ménage) et entre les volets seniors et les volets aidants (aides monétaires et non monétaires de l'entourage). Un décret en Conseil d'État sera nécessaire pour permettre la collecte du NIR dans les volets seniors des enquêtes « CARE ménages et institutions » dans le cas d'un appariement de l'enquête avec des fichiers administratifs utilisant cet identifiant, le SNIIR-AM par exemple.

La Drees réalisera des exploitations de l'ensemble du dispositif d'enquêtes. Les premiers résultats et données de cadrage seront diffusés à partir de 2016-2017 au niveau France entière dans sa publication *Études et Résultats*. Ces exploitations pourront ensuite (2016 à 2019) donner lieu à articles dans des revues scientifiques ou analyses dans des publications touchant un plus large public (dans l'offre éditoriale de la Drees, *Études et Résultats*, *Dossiers solidarité santé* ou documents de travail). Elles seront également présentées lors de séminaires ou de colloques.

Les bases seront mises à disposition sur le réseau Quételet pour des exploitations externes à la Drees par la communauté scientifique (livraison de fichiers de production et de recherche entre 2015 et 2017).

Le Président, après avoir entendu la commission, émet un **avis d'opportunité favorable** à cette enquête pour l'ensemble du dispositif y compris les projets évoqués ci-dessus (extensions départementales y compris DOM, post enquêtes, appariements...).

L'opportunité est accordée pour cinq années à compter de l'année suivant celle de délivrance de l'avis d'opportunité.

¹ Système National d'Informations Inter Régimes de l'Assurance maladie